

# SUD SOLIDAIRES Fonctions Centrales & Activités Sociales de l'Énergie

CONFLIT À LA GESTION DU PERSONNEL STATUTAIRE DU SIÈGE :

## Ils ont gagné

Depuis des mois ils alertaient sur leurs difficultés professionnelles matérielles et à cause de moyens humains insuffisants; Depuis des mois ils ont tenté de les résoudre par la négociation; Accompagnés et soutenus uniquement par le syndicat SUD SOLIDAIRES des activités sociales, ils ont fini par poser les crayons : ils ont été entendu !

Solidarité et détermination, revendications justes et posées à ceux qui étaient en mesure de répondre ont été les lignes directrices de leur lutte digne et exemplaire.

Après quelques séances de débat sur leur travail et de négociations pour obtenir des améliorations, un protocole d'accord de fin de conflit a été ratifié, la direction générale et la hiérarchie de proximité se sont engagées, le travail a repris.

**Prolongation des deux contrats CDD** qui devaient prendre fin début octobre 2012. Après les périodes de suspension de travail réglementaire pour ce type de contrat de travail, nos deux jeunes collègues reprendront une place au sein de leur équipe de travail.

**Renfort immédiat d'un/une collègue** dans le secteur de traitement des absences du personnel statutaire.

**Recrutement d'un agent de gestion** afin de compenser l'augmentation significative du nombre de dossiers d'agents statutaires du fait du passage au statut des collègues conventionnés des sièges. Une collègue de la plateforme « Nord » de gestion conventionné viendra au siège d'ici la fin de l'année, début 2013 au plus tard. Si les collègues de la gestion statutaire estiment que cette arrivée est essentielle, ils considèrent que le délai prévu est tardif.

La direction s'engage sur le **passage au statut du personnel des IEG de tous les collègues conventionnés du secteur** en formalisant une « stratégie » de passage pour chacun.

**Une prime de surcroît de travail** sera étudiée à la fin de l'intégration des 390 collègues conventionnés au statut.

**Poursuite des négociations avec EDF** et jusqu'à entière satisfaction pour que les gestionnaires du personnel statutaire puissent avoir accès à une base documentaire professionnelle EDF. Ils pourront répondre aux questions des agents sur le contrat de travail et les droits associés.

Mise en place d'une **expertise sur les postes informatiques** dit « EDF » c'est-à-dire ceux sur lesquels ils travaillent. En effet des lenteurs inexplicables d'accès au réseau handicapent leur travail. Cette expertise sera menée à la fois en interne sur le matériel et avec EDF sur les flux informatiques.

**Le temps consacré à la négociation ne sera pas compté en heure de grève.**

**Nous contacter nous rejoindre**

[sud-energie.centrauxedfccas@asmeg.org](mailto:sud-energie.centrauxedfccas@asmeg.org) - [sudsolidaires.fc.edf.ccas@gmail.com](mailto:sudsolidaires.fc.edf.ccas@gmail.com)

Tél : 06.68.08.47.07